

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE
SÉANCE STATUTAIRE TENUE LE 14 DÉCEMBRE 2015

Procès-verbal de la séance statutaire du lundi, 14 décembre 2015, tenue à la salle municipale de Saint-Isidore à 20 h 00.

Sont présents :

Le maire : Réal Turgeon

et les conseillers:

Carole Brochu
Martin Boisvert
Diane Rhéaume

Daniel Blais
Bernyce Turmel
Hélène Jacques

Louise Trachy, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

CONVOCATION ET OBJET

La présente séance a été convoquée par avis de convocation conformément à la Loi. Les sujets suivants sont traités:

1. Adoption des prévisions budgétaires 2016 ;
2. Adoption du programme triennal des immobilisations ;
3. Période de questions ;
4. Clôture et levée de la séance.

2015-12-379

1. ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2016

ATTENDU QUE les dispositions contenues à l'article 954 du Code municipal obligent les municipalités à préparer et à adopter un budget pour le prochain exercice financier ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore prévoit effectuer des charges équivalentes aux revenus pour l'année 2016 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES, APPUYÉ PAR CAROLE BROCHU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que le conseil de la municipalité de Saint-Isidore adopte les prévisions budgétaires suivantes pour l'année 2016 :

REVENUS

Taxes générales	3 299 329 \$
Paiements tenant lieu de taxes	38 680 \$
Autres revenus	485 112 \$
Transferts	75 600 \$
Amortissement	726 185 \$
Affectations	<u>448 089 \$</u>

TOTAL DES REVENUS

5 072 995 \$

CHARGES

Administration générale	655 098 \$
Sécurité publique	486 849 \$
Transport	658 251 \$
Hygiène du milieu	534 374 \$
Santé et bien-être	69 506 \$
Aménagement, urbanisme et développement	129 156 \$
Loisirs et culture	363 785 \$
Frais de financement	207 245 \$
Amortissement	726 185 \$
Financement à long terme	463 180 \$
Fonds de roulement	141 366 \$
Immobilisations	<u>638 000 \$</u>

TOTAL DES CHARGES **5 072 995 \$**

Adoptée

2015-12-380

2. ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS

ATTENDU QUE les dispositions contenues à l'article 953.1 du Code municipal obligent les municipalités à adopter un programme triennal des immobilisations pour les trois (3) exercices financiers subséquents ;

ATTENDU QUE le programme doit être divisé en phases annuelles et qu'il doit être détaillé pour la période qui lui est coïncidente ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS, APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore adopte le programme triennal des immobilisations suivant pour les années 2016, 2017 et 2018 :

2016

Asphalte mécanisé	50 000 \$
Route Coulombe est - asphalte	50 000 \$
Rang de la Grande-Ligne - asphalte	100 000 \$ ***
Rang de la Rivière - asphalte	50 000 \$ ***
Route Haman - rechargement ou asphalte recyclé	50 000 \$
Rang Dalhousie ouest - rechargement ou asphalte recyclé	50 000 \$
Route Coulombe - restructuration	100 000 \$
Rang de la Grande-Ligne ouest - pont	70 000 \$ ***
Rang de la Grande-Ligne ouest - ponceaux	15 000 \$
Rue Sainte-Geneviève nord - ponceaux	50 000 \$
Parc industriel - nouvelle rue - rechargement	25 000 \$ ***
Logiciel de fournisseurs - nouveau serveur	5 000 \$
Camion d'unité d'urgence - honoraires professionnels	10 000 \$ ***
Poubelles - îlots multimatières	3 000 \$ **
Centre municipal - mise aux normes syst. réfrig.- hon. prof.	5 000 \$ ***
Parc industriel - phase 2 - honoraires professionnels	5 000 \$ ***

638 000 \$

2017

Asphalte mécanisé	150 000 \$
Route Coulombe est - asphalte	25 000 \$
Rue Fortier - asphalte	25 000 \$
Rang Saint-Pierre sud - asphalte	75 000 \$

Rang Saint-Pierre nord (entente Saint-Anselme) - asphalte	80 000 \$
Rang Saint-Jacques - asphalte	25 000 \$
Parc industriel - nouvelle rue - asphalte	50 000 \$
Parc industriel - stationnement - asphalte	50 000 \$
Rue Sainte-Geneviève sud - asphalte	75 000 \$
Rue Sainte-Geneviève village - asphalte	75 000 \$
Rue Saint-Joseph - asphalte	25 000 \$
Route Larose sud - rechargement ou asphalte recyclé	150 000 \$
Rang Dalhousie est - rechargement ou asphalte recyclé	150 000 \$
Route Coulombe - restructuration	100 000 \$
Rang de la Rivière nord - glissière de sécurité	20 000 \$
Rang de la Rivière sud - ponceaux	15 000 \$
Rang Saint-Jacques sud - ponceaux	35 000 \$
Rang Dalhousie - ponceaux	15 000 \$
Parc industriel - nouvelle rue - rechargement	90 000 \$
Rue Sainte-Geneviève nord (1ere partie) - trottoirs	15 000 \$
Rue Sainte-Geneviève nord (2 ^e partie) - trottoirs	15 000 \$
Secteur Unicoop - achat et infrastructure	2 500 000 \$ *
Rang de la Rivière - baisser le buton	3 000 000 \$ *
Salle Amicale - rénovations	323 000 \$ **
Camion d'unité d'urgence - acquisition	325 000 \$ *
Point d'eau couture et parc industriel - bornes sèches	40 000 \$
Point d'eau Couture - barrage	250 000 \$
Réseaux aqueduc et égouts	100 000 \$ *
Gaz naturel	250 000 \$
	<hr/>
	<u>8 048 000 \$</u>

2018

Asphalte mécanisé	100 000 \$
Route Coulombe est - asphalte	25 000 \$
Rang Saint-Pierre Nord - asphalte	75 000 \$
Rang Saint-Jacques - asphalte	50 000 \$
Route Larose nord - rechargement ou asphalte recyclé	150 000 \$
Route Maranda - rechargement ou asphalte recyclé	30 000 \$
Route Coulombe - restructuration	100 000 \$
Rang Saint-Jacques nord - ponceaux	15 000 \$
Parc industriel - nouvelle rue - rechargement	50 000 \$
Centre munic. - mise aux normes syst. réfrig.	2 000 000 \$ **
	<hr/>
	<u>2 595 000 \$</u>

*Règlement d'emprunt

**Conditionnel à une subvention

***Surplus accumulé

Adoptée

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

2015-12-381

4. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire déclare la séance close.

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS, APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES ET

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS DE LEVER LA PRÉSENTE
SÉANCE À 20 HEURES 05.

Adopté ce 11 janvier 2016.

Réal Turgeon,
Maire

Louise Trachy, g.m.a.
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, Réal Turgeon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Réal Turgeon,
Maire
